



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL30-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS KILOMÉTRIQUES À UNE ASSOCIATION SPORTIVE POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERNATIONAUX

Pour rappel, la subvention «Déplacements» est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:

Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes

➤ **Vélo Club Les Herbiers :**

Par courrier du 18 novembre 2025, l'association « Vélo Club Les Herbiers » a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats sur l'année 2025.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
05/07/2025 – MEGEVE-COMBLOUX (74) Championnat de France XCM	1	1	1 662 km	400 km	1262 KM	0,10 €	252.40 €
06/09/2025 – VALAIS (Suisse) <i>Jusqu'à la frontière</i> Championnat du Monde XCM	1	1	1232 km	400 km	832 KM	0,10 €	166.40€
07 au 10/08/2025 – LA TOUR DU PIN (38) Championnat de France AVENIR	3	1	1402 km	400 km	1002 KM	0,10 €	400.80€
TOTAL							819.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget principal 2026,
 Vu la demande de subvention émise par l'association dans le cadre de ses activités,
 Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 22 janvier 2026,
 Vu le rapport de Karine LOIZEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-65748-SUBDEPL du budget primitif 2026, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Angélique RICHARD
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
 Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026
 Notifié le :